

Digne-les-Bains, le lundi 21 mars 2016

Les Administrateurs du  
Conseil de développement du Pays dignois  
à  
Liste in fine

**Objet : Participation citoyenne et évolution territoriale.**

Madame, Monsieur,

Notre territoire est en train de s'adapter aux enjeux actuels dans le respect de la réglementation en vigueur et nous nous félicitons du travail que vous menez.

La loi NOTRe, invite à de nouvelles dynamiques locales dont la réussite passe notamment par l'écoute, le dialogue avec les élus et représentants de la société civile, la contribution au débat citoyen et le partage d'expériences.

Les Conseils de développement sont un outil majeur de cette dynamique puisque dans son article 88, la loi réaffirme les obligations de création de cette instance et précise que *"Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale"*.

Le taux d'abstention très important aux élections depuis bon nombre d'années et la forte mobilisation de la société civile à l'occasion de la COP 21, doivent nous interpeller sur les limites de notre démocratie représentative et les frustrations de nombreux citoyens en matière de concertation.

Renforcer la participation citoyenne nous semble un enjeu fort pour maintenir et développer la démocratie locale et permettre de mobiliser les énergies dans un contexte de regroupement et de centralisation des pouvoirs.

Afin d'associer au mieux la société civile et plus largement les habitants à ces travaux, nous souhaitons par le présent courrier vous faire part de notre souhait d'être associés aux temps de concertation en lien avec la mise en œuvre de la réforme des collectivités territoriales sur notre territoire.

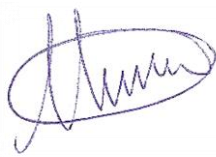
En effet, nos instances de démocratie participative, dans le respect de la loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, dite loi Voynet, avec le soutien du Conseil Régional et du Conseil Départemental, travaillent depuis de nombreuses années dans le cadre des Pays, pour faire le lien avec les habitants et les acteurs locaux et nourrir ainsi les projets de développement de notre territoire.

Nous souhaitons nous impliquer pleinement dans les travaux menés et pouvons, le cas échéant, apporter notre expertise d'animateur de la participation citoyenne sur les sujets qu'il vous semblerait bon de traiter.

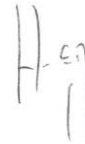
Nous nous tenons à votre disposition pour de plus amples informations et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments distingués.

Les Administrateurs exécutifs,

Sandrine Alinat



Henry Etcheverry



Guilène Cheron



Jean-Pierre Pesce



Jean-Paul Cheylan



Roger Proix



**Liste in fine :**

Préfet des Alpes de Haute-Provence

Président du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence

Mme Eliane Bareille, Vice-Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Présidente de la Communauté de Communes Asse-Bléone-Verdon

Président de la Communauté de Communes des Duyes et Bléone

Président de la Communauté de Communes de Haute Bléone

Président de la Communauté de Communes du Pays de Seyne

Président de la Communauté de Commune Moyenne Durance

Président de la Communauté de communes Lure-Vançon-Durance

Co-présidents du Comité du Pays dignois

Présidente du Pays Durance-Provence

Maires des Communes du Pays dignois